



ANEPVV

Association nationale d'entraide et de de prévoyance du vol à voile

VENDREDI 20 FÉVRIER 2014

COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présents

Christian BON
Jacques BULOIS
Georges CHEVALET
GERARD CHIOCCI
Jean-Pierre COLLE
Michel CRUETTE
HUBERT DELCROIX
Bernard GUILLEMIN
(présent par vidéo
conférence)
Christian LECUYER
Daniel PERCIAUX

Invité

Absents excusés

Pierre ALBERTINI
Gérard LESCASSE

Invités excusés

Daniel GAIME
Marcel JUILLOT

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté après quelques modifications mineures acceptées par tous.

DOSSIERS EN COURS

Situation des accidents

Nous déplorons dix décès dont 5 européens. Deux accidents se sont produits au treuil. Un accident en SF 25 semble du à un malaise. Nous sommes dans une année qui a été un peu moins génératrice d'accidents.

Si le nombre de déclarations a augmenté, il faut prendre certaines d'entre elles avec prudence. C'est le cas de celles concernant les ruptures de train fatigués par des atterrissages durs à répétition.

Le président transmettra aux administrateurs le dossier d'un accident déclaré après la vente d'une machine. Le club acquéreur a découvert des délaminages sous le fuselage et s'en est donc ouvert au club vendeur. Les administrateurs prendront position et tenterons une conciliation amiable.

Aile d'Alliance pour la SN CENTRAIR

La SN Centrair nous a demandé une aile d'Alliance 34 pour sondages. Nous avons proposé de sortir l'aile de l'Alliance du hangar Nicolas à Vinon et de payer les frais afférents à cette sortie car, comme par hasard, cette aile est remise au fond du hangar. La Centrair viendrait chercher cette aile à Vinon et en profitera pour nous livrer les ailerons de Pégase achetés. Nous espérons vivement que ces ailerons seront parfaitement équilibrés.

D'autre part, le club de Nogaro possède deux machines Alliance 34 arrêtées à la suite d'une décision de la SN Centrair. En effet, la Centrair a constaté qu'aucune autorisation de travaux n'avait été donnée voici quelques années et a donc arrêté de vol ces deux machines qui ont, depuis le changement de ferrures, effectuées plusieurs milliers d'heures !

Relations avec ENAC CASTELNAUDARY

Nous avons reçu la nouvelle convention proposée par l'ENAC. Cette convention propose d'augmenter le prix de main d'œuvre. Nous sommes déjà passés en deux ans de 5200 € par moteur à 7200 €. Le taux horaire est à 92,59 € HT ! Le coût de révision augmenterait de 4300 € entre 2013 et 2014 ! L'ENAC compte une centaine d'heures de travail alors que RECTIMO en compte 80. La révision passerait ainsi à 25 ou 26 000 €.

Nous estimons que ces propositions sont totalement inacceptables.

Le club de Fayence a fait réviser deux moteurs en Italie et est très satisfait. L'atelier italien nous a fait une proposition. Nous allons reprendre langue avec cette société.

D'autre part, le Conseil va débattre rapidement avec la FFVV pour arrêter une stratégie commune car il semble évident que si nous quittons l'ENAC nous n'aurons plus de moteur d'avance. Il nous faut donc trouver une solution au plus vite car ces moteurs en réserve "sur étagères" dépannaient bien les clubs qui cassaient un moteur.

Le MCR 180

Le Président a reçu un mail du nouveau patron de Dyn'Aéro. Il s'agit d'une facture que nous n'avons toujours pas réglée. En effet, lors de la livraison de l'avion par Dyn'Aéro des pièces commandées étaient comprises dans la facture que nous avons réglée mais qui n'ont pas été livrées. La nouvelle société Dyn'Aéro AK group a donc du racheter ces éléments et nous les facture à nouveau. Nous allons donc monter un dossier complet sur cette affaire.

Le MCR 180 a été mis en vente. La FFVV semble intéressée et nous a fait une proposition. La FFVV versera immédiatement 75 000 € puis 7 500 € pendant dix ans. Le Conseil donne son accord pour cette transaction.

La prise en charge des gelcoats

Le Conseil entame une longue discussion au sujet de la prise en charge des regelcoating. L'ancienne solution qui consistait pour les clubs à cotiser 400 € pour un planeur particulier est totalement intenable.

Les comptes "Prévoyance" sont trop fragiles pour qu'un service soit mise en place. La seule marge de manœuvre peut être sur les comptes "accidents". Le conseil parvient à un accord pour les clubs en négatif accidents. La seule solution passe par un prêt qui sera étudié par ses soins comme toute demande de prêt. Pour les associations qui sont en positif la règle à mettre en place semble beaucoup plus délicate. Le Conseil propose un examen de la situation du club. Le Conseil répartira entre prêt et prélèvement sur le compte en fonction de l'état du compte global et de l'état du parc.

MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR

La mise en discussion du nouveau règlement intérieur est reportée à une prochaine réunion.

PRESENTATION DES COMPTES

Hubert Delcroix, du club de Chartres, administrateur de l'anepvv, lit solennellement un document faisant état de différents points comptables qu'il souhaite mettre en discussion.

Le Conseil prend la décision, comme d'ailleurs la proposition était faite dans le nouveau règlement intérieur qui doit être mis en discussion prochainement, de choisir un cabinet d'expertise comptable afin d'affiner la présentation des comptes.

PROBLEME DIVERS

Valence

Le club nous annonce l'arrêt de son activité et la dissolution de l'association.

Limoges

Le club demande la clôture de son compte "Prévoyance" car le remorqueur MS 893 a été vendu. L'association souhaite le remboursement du compte qui est en position positive. D'autre part le club demande une aide au paiement d'un regelcoating partiel à partir du compte "accidents". Le Conseil donne son accord, à titre exceptionnel, aux paiements des factures de regelcoating partiel de ce planeur par prélèvement de ce compte "accidents" largement positif.

Niort 2

Ce club demande un prêt de 11 000 €. Le Conseil donne son accord mais souhaite étant donné l'adhésion relativement récente prendre une hypothèque.

Saint Quentin

Le club de Saint Quentin demande un prêt de 5 000 € pour l'achat d'un planeur monoplace. Le Conseil donne son accord.

PROCHAINE REUNION LE VENDREDI 7 MARS à DIJON POUR L'AG

